



Paroisse du Sacré-Cœur
pere.francois.rineau@gmail.com
3, rue Charles Tardy
01000 Bourg-en-Bresse

+

04 74 21 23 21 / 06 89 47 12 05

Message n°5 du 23 novembre 2020

Bien chers paroissiennes et paroissiens,

La situation actuelle va évoluer dès dimanche prochain. Pour nous donner le temps de nous adapter à cette évolution afin de vous en donner les conséquences pratiques, nous y reviendrons plus en détail très prochainement.

Parmi les éléments qui ont motivé cette évolution, nous pouvons souligner l'utilité des manifestations « *Nous voulons la Messe* », organisées légalement, moyennant le respect des dispositions sanitaires, rassemblant pacifiquement 150 personnes à Bourg, jusqu'à 300 personnes à Toulon et à Vannes, et même 400 à Tours, et soutenues par quelques évêques (Mgr Aillet à Bayonne, Mgr Christory à Chartres et Mgr Dollmann à Cambrai).

Plusieurs préfetures avaient interdit les manifestations, au motif de leur caractère religieux. Mais deux tribunaux administratifs saisis par des fidèles, à Clermont-Ferrand et Paris, ont conclu que chacune de ces interdictions préfectorales, « *en tant qu'elle conditionne la tenue d'une manifestation à l'interdiction de faire des prières de rue, porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifestation.* »

Comme le rappelle *Le Parisien* le 22 novembre : « *En France, les « prières de rue » ne sont pas illégales. Seul leur éventuel risque de trouble à l'ordre public peut motiver leur interdiction.* »

Dimanche prochain, nous entrerons dans le temps de l'Avent, pour nous guider jusqu'à Noël, où nous célébrerons la venue de l'Enfant-Dieu, le Prince de la Paix. Puisse nous Le recevoir avec une telle Foi et une telle Espérance qu'à notre suite tant de vies et de cœurs en souffrance l'accueillent à leur tour !

C, disait le bienheureux pape Pie IX, « *s'ils venaient à reconnaître l'autorité royale du Christ dans leur vie privée et dans leur vie publique, des bienfaits incroyables – une juste liberté, l'ordre et la tranquillité, la concorde et la paix – se répandraient infailliblement sur la société tout entière.* »

La crèche de la basilique, déjà commencée, et celle de la chapelle du Peloux seront rapidement prêtes. Elles dégageront comme toute crèche cette atmosphère de paix et d'éternité. Elles seront bénies le soir de Noël dans des circonstances précises que nous ne connaissons pas encore.

Nous pouvons d'ailleurs bénir également les crèches de vos maisons et l'enfant-Jésus que vous y déposerez le 25 décembre.

Pour tous vos besoins spirituels, les lieux de culte restent ouverts et attendent votre visite aimante et priante :

- **le dimanche :** ouverture de la basilique de 9h00 à 12h00, et de 14h30 à 19h00.
- **en semaine, le lundi :** ouverture de l'oratoire st Vincent-de-Paul de 7h00 à 11h00 ;

et du mardi au samedi : ouverture de l'oratoire st Vincent-de-Paul de 7h00 à 11h00, puis de la basilique de 14h30 à 18h30.

Le Saint-Sacrement est exposé le dimanche et tous les après-midis du mardi au samedi dans la basilique, et **la confession vous est proposée** aux heures de permanence (de 17h30 à 18h30 les mardi, jeudi et vendredi et de 16h30 à 18h30 les mercredi et samedi).

Merci aux personnes qui nous ont remis **leurs offrandes de Messe** ou leur don. Merci également à toutes celles qui déposent des denrées alimentaires pour les personnes démunies, surtout avec l'arrivée du froid.

Efforçons-nous à progresser ensemble dans le regard de bienveillance que nous portons les uns sur les autres, et à relativiser celui que nous portons sur le monde qui nous entoure.

Je joins à cet effet des extraits d'une tribune de Mgr Aillet, évêque de Bayonne, qui tente de faire le point à quelques jours de Noël.

En grande union de prières dans les Cœurs de Jésus et de Marie.

P. François RINEAU, osv+
Curé de la Paroisse du Sacré-Cœur